

CONSEIL MUNICIPAL**SESSION ORDINAIRE****COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MARDI 20 JUIN 2017**

Présidence de Monsieur Maurice JARRY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs SUREAU, LEBRUN, CONGNARD, BILLIET **Adjoints** et Mesdames et Messieurs GAGNIER, BOUTIN, DERSOIR, PÉNARD, LEMAIRE, CRASNIER, DRIANCOURT, PERTUISEL et ESNAULT **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs BRISSAUD, LAMISSE, BOZDEMIR, CRÉPEL et TEMPLÉ.

PROCURATION : Monsieur CRÉPEL à Monsieur LEBRUN et Monsieur BRISSAUD à Monsieur BOUTIN pour voter en leur nom.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Messieurs NACHURY, PEREYROL et Madame PIEAU.

SECRÉTAIRE : Monsieur PENARD

DÉPÔT SUR TABLE

→ **ENGAGEMENT TRAVAUX DE RÉNOVATION MAIRIE**

Projet pour un budget travaux HT de 400 000 € hors frais de maîtrise d'œuvre.

Plusieurs questions ont été évoquées :

- utilité de la rénovation : oui,
- Ascenseur : oui, pour le personnel travaillant à l'étage,
- Isolation : en cours de discussion,
- Possibilité de changer d'architecte : non, un contrat a été signé.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent qu'une présentation des plans de la nouvelle mairie soient exposés au prochain Conseil.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce projet pour un budget de travaux HT maximum de 400 000 €

1 - APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 24 MAI 2017

Le compte rendu de la séance du 24 mai dernier est approuvé à l'unanimité.

2 - ÉLECTION DU JURY D'ASSISES

En application de la loi n° 78.788 du 28 juillet 1978 modifiée et du Code de procédure Pénale, il est demandé aux communes de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger, en qualité de juré, aux Assises de Maine-et-Loire pour l'année 2017.

La liste du jury criminel de la Cour d'Assises de Maine-et-Loire a été arrêtée par la Préfecture à 632 jurés. Le nombre de jurés à tirer au sort pour la commune est fixé à 6, soit le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Le tirage est effectué à partir de la liste générale des électeurs de la commune.

Il est proposé de procéder selon les modalités suivantes :

- un premier tirage indique le numéro de page de la liste électorale
- un deuxième tirage donne la ligne et donc le nom du juré

Ne pourront être retenues comme juré pour la constitution de la liste préparatoire les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2017.

Les personnes retenues pourront demander une dispense prévue à l'article 258 du Code de Procédure Pénale.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de désignation des jurés, la liste définitive étant établie par la commission se réunissant au siège de la cour d'assises, dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.

Après déroulement de la procédure, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du tirage au sort de la liste préparatoire communale réalisé conformément aux directives fixées par les Lois, Circulaires et Instructions des services de l'État tel que ci-après:

	NUMÉRO DE PAGE	NUMÉRO DE LIGNE
1	125	6
2	103	4
3	164	1
4	191	5
5	153	9
6	154	7

3 - MODIFICATION STATUTS SIEML

Par délibération en date du 25 octobre 2016, le Comité Syndical a adopté une nouvelle modification statutaire visant à intégrer une compétence supplémentaire optionnelle pour les infrastructures d'avitaillement GNV et la création d'une activité accessoire plus large, ciblant notamment le GNV et le PCRS.

À la lecture des statuts actuels du Syndicat, notamment de l'article 4 relatif aux "compétences optionnelles" et de l'article 5 relatif aux "services complémentaires aux compétences", il a semblé nécessaire de procéder à cette modification afin que le SIEML puisse intervenir sans contestation possible : d'une part sur l'établissement et la mise à jour du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) et d'autre part, pour la création et l'exploitation de stations de Gaz Naturel Véhicule (GNV).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité les modifications des statuts du SIEML tels que présentés ci-dessus.

4 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - OPÉRATION PISCINE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu d'appliquer les règles de la comptabilité publique pour le Budget Principal Ville.

Le dépassement dans la réalisation d'opérations en investissement prévues a également entraîné des dépenses supplémentaires.

Ces opérations n'ayant pu être effectuées lors de l'élaboration du Budget Primitif 2017, il est proposé à présent d'approuver la décision modificative n°1, comme détaillée ci-après, pour intégrer ces opérations de régularisation :

DÉSIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
	ouverts	ouverts
D 21318-131: Piscine		12 000,00 €
D 2188 : Autres immo. corporelles	12 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	12 000,00 €	12 000,00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications présentées dans la décision modificative n°1 du budget principal ville décrite ci-dessus.

5 - QUESTIONS DIVERSES

- Election des délégués communaux aux élections sénatoriales : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que les élections sénatoriales se dérouleront le 24 septembre de 9h à 15h à la Préfecture du Maine-et-Loire.
- Périscolaire : Monsieur le Maire propose de revoir l'heure d'ouverture de la garderie périscolaire pour la rentrée 2017/2018 pour une ouverture à 7h00 le matin.
- Le Conseil Municipal prend acte d'un devis pour une structure de jeu avec son sol de sécurité pour l'école maternelle du groupe Marcel Pagnol.
- Monsieur DRIANCOURT fait état d'une proposition du Pays et de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou concernant l'implantation d'une nouvelle école de musique. Les membres du Conseil n'ont pas d'objection sur cette proposition qui sera abordée lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Monsieur DRIANCOURT, dans le cadre des travaux rue de Cherré, expose aux membres du Conseil le problème des travaux en retard et de la dangerosité des trottoirs dû au retard du SIEMML dans l'exécution de ses travaux. Monsieur DRIANCOURT souhaite qu'un courrier soit adressé à cette entreprise.
- Lors d'un précédent Conseil, il avait été évoqué la possibilité de pouvoir modifier les heures de l'éclairage public. Cette disposition doit être mise en œuvre.
- Monsieur DRIANCOURT fait état de la nécessité de doter la bibliothécaire d'un ordinateur portable. Le Conseil Municipal approuve cet achat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.